



Démission CDI pour autre CDI

Par **Freeman11**, le **02/09/2013** à **20:10**

Bonsoir,

Mon amie travaille en tant que secrétaire pour le compte d'une société de prestations de services. Elle est en CDI, son préavis est d'[s]un mois[s].

Ses déplacements journaliers sont très longs (1h aller + 1h retour), et les conditions de travail difficiles, elle souhaite donc évoluer sur un poste plus proche et correspondant mieux à ses qualification (hôtesse d'accueil bilingue).

Le 02/09 on lui a proposé un poste 'idéal' mais pour cela elle doit se rendre disponible dès le 16/9.

Quels sont ses recours si son employeur refuse de la libérer pour cette date ?

Cdt

Par **Lag0**, le **03/09/2013** à **10:37**

Bonjour,

Seul l'employeur peut accepter d'exempter votre amie de tout ou partie de son préavis. S'il refuse, vous n'avez aucun moyen de l'y obliger.

C'est au nouvel employeur de s'adapter, il sait bien qu'en débauchant une personne déjà en poste, il y aura un préavis.